

Reconversion économique de l'Arabie saoudite

Virage ou mirage?

**KHALID
ADNANE**

ANALYSE

Collaboration spéciale



Il y a quelques semaines, l'Arabie saoudite a présenté un plan de réformes ambitieux, dont le principal objectif était la reconversion de l'économie du pays afin de la soustraire à sa dépendance au pétrole. Or, peut-on croire qu'un pays qui a « carburé » à cette ressource pendant environ un siècle soit capable de réussir un tel pari dans un si court laps de temps, surtout lorsqu'on considère sa traditionnelle structure économique et sa culture réfractaire au changement? Le moins qu'on puisse dire, c'est que le défi est de taille.

LE PLAN

Il faut dire d'emblée que l'Arabie saoudite n'avait guère le choix. Depuis la chute des cours du pétrole (qui ont plongé d'environ 60 % depuis 2014 et dont elle est en partie responsable), la première économie arabe, avec un PIB évalué à quelque 740 milliards de

dollars, traverse une mauvaise passe. La contraction des exportations dans ce secteur a entraîné un ralentissement de l'activité économique et une diminution considérable des revenus de l'État ainsi qu'une pression importante sur ses finances publiques : à titre d'exemple, le déficit dépassera à nouveau cette année les 15 % du PIB et obligera le pays à puiser encore une fois dans ses réserves.

C'est dans ce contexte, donc, que s'inscrit le plan de réformes annoncé par l'homme fort du régime, Mohammed ben Salmane, vice-prince héritier et initiateur de cette « révolution ». Intitulé *Horizon 2030*, ce plan vise d'abord la privatisation partielle (environ 5 %) du géant saoudien *Aramco*, premier groupe pétrolier au monde, dont la capacité de production se situe à plus de 10 millions de barils par jour. Juste à titre de comparaison, cette capacité représente 2 fois celle du

géant russe *Rosneft* et 4 fois celle du groupe américain *ExxonMobil*.

Si elle devait se matérialiser (car rien n'est encore totalement certain), cette opération d'entrée en bourse de l'entreprise permettrait de constituer un fonds souverain de plus de 2000 milliards de dollars, soit un fonds 2 fois plus imposant que celui de la Norvège, évalué à environ 900 milliards de dollars. On estime qu'à terme, les retombées liées aux investissements qui découleraient de cet important fonds remplaceraient les revenus générés autrefois par le secteur des hydrocarbures.

LES LIMITES

Mais la réalisation de ce plan est loin d'être assurée et plusieurs difficultés se manifestent déjà. Premièrement, il y a l'entrée en bourse elle-même d'*Aramco*. Si celle-ci devait avoir lieu, les investisseurs exigent de la compagnie qu'elle ouvre ses livres comptables afin de vérifier l'état réel de ses finances ainsi que ses réserves de pétrole potentielles. Ce sera tout un exercice pour une compagnie peu habituée à la transparence et qualifiée parfois « d'État dans l'État ».

Deuxièmement, en marge de cette « révolution », le vice-prince

héritier propose aussi une série de réformes sur le plan social. Celles-ci risquent de se heurter à une forte contestation sociale, car une frange importante de la population n'est guère préparée à subir les politiques d'austérité et les coupes budgétaires : elle est plutôt habituée aux généreux programmes d'État-providence que le régime avait mis en place.

Troisièmement, il y a les rivalités politiques qui peuvent faire basculer rapidement le cours de ce plan de réformes. En effet, il existe une guerre larvée (qui s'est même transportée sur les réseaux sociaux) entre le porteur de ce plan, le vice-prince héritier et l'autre héritier, le premier en ordre, soit son oncle et ministre de l'Intérieur, Mohammed Ben Nayef. Il y a fort à parier que les deux hommes feront de leur potentiel à accéder au trône leur priorité, et que l'un et l'autre n'hésiteront pas un instant à sacrifier le plan de réformes pour accomplir leurs ambitions politiques.

Enfin, il reste que le pays demeurera dépendant du pétrole pour un bon bout de temps encore et que cette mutation sera très longue. Comment peut-il en être autrement? Le secteur des hydrocarbures pèse pour plus de 85 % dans l'ensemble des exportations,

représente environ 40 % du PIB et est responsable de plus de 90 % des recettes de l'État. C'est tout un casse-tête pour le plan de reconversion économique proposée par le vice-prince.

MIRAGE!

Lors de l'annonce de cette « feuille de route » pour l'après-pétrole en Arabie saoudite, le vice-prince héritier Mohammed Ben Salmane avait affirmé : « Nous avons tous une dépendance malade vis-à-vis du pétrole en Arabie saoudite, ce qui est dangereux. Cela a entravé le développement de plusieurs secteurs ces dernières années. » Mais, d'ajouter, l'air quelque peu euphorique : « Je pense que d'ici 2020, si le pétrole s'arrête, nous pourrions survivre [...] Nous en avons besoin, c'est un fait, mais je pense qu'en 2020 nous pourrions vivre sans pétrole. »

Positionnement politique en vue de la future succession au trône ou simple naïveté économique? Probablement un peu des deux!

Khalid Adnane

Économiste à l'École de politique appliquée Université de Sherbrooke

Pourquoi les maires ont raison de demander un meilleur rapport de forces?

Au cours des derniers jours, les assises de l'Union des municipalités du Québec ont remis sur la sellette la question des rapports de négociation entre les municipalités et leurs employés syndiqués. Or, il importe de revenir sur certaines des raisons qui militent en faveur d'un rééquilibrage de ces rapports, comme le réclament plusieurs élus municipaux.

Rappelons d'abord, et c'est là un fait bien connu, que les employés municipaux au Québec jouissent de conditions de travail très généreuses. Les données du dernier recensement sont claires : pour le même type de poste, la rémunération des employés municipaux est, en moyenne, 23 % plus élevée que celle de leurs homologues du secteur privé québécois, une fois que les différents avantages comme le salaire, le régime de retraite et la durée du travail sont pris en compte.

Cette situation n'est pas apparue du jour au lendemain et elle reflète sans doute, au moins en partie, un certain

déséquilibre dans le rapport de force de la table des négociations. En effet, l'interdiction pour les villes de décréter un lock-out, l'absence de possible recours à une loi spéciale ou encore le caractère essentiel de certains services, sont des facteurs contribuant à donner un avantage aux syndicats municipaux lorsqu'ils se présentent à la table de négociations. Ainsi, dans plusieurs cas, il se peut que l'on ait accordé aux syndicats municipaux « juste un peu plus » que ce qui aurait été raisonnable compte tenu de la capacité de payer des contribuables, et ce, afin d'acheter la paix ou de parvenir à une entente. Le processus de sédimentation a ensuite fait son œuvre, et les dépassements de coûts en matière de rémunération se sont transformés en importantes hausses de taxes.

Quand on sait que la rémunération représente la majeure partie des dépenses de fonctionnement des villes (jusqu'à 60 % dans certains cas), il devient

évident que la situation est insoutenable à long terme, la capacité de payer des citoyens étant limitée. Et lorsqu'il est question de taxes municipales, il faut rappeler que les PME écopent de factures salées, celles-ci étant taxées en moyenne à des taux représentant plus de deux fois celui des contribuables résidentiels.

Ainsi, en donnant plus de pouvoirs aux maires, le gouvernement leur donnerait les outils nécessaires pour faire leur travail, soit maintenir le juste équilibre entre des conditions de travail justes et raisonnables pour les employés municipaux et la capacité de payer des contribuables et des entreprises.

Martine Hébert

Simon Gaudreault

Les auteurs sont respectivement vice-présidente principale et économiste principal à la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI)

Le nouveau roi de l'UMQ

Le maire Bernard Sévigny succède à madame Roy à la barre de l'UMQ. Enfin une similitude entre notre réalité et la sienne. Il aura sûrement comme mandat de tenter de faire respecter une orientation gouvernementale permettant le décret des conditions de travail des employés municipaux.

De notre côté, nous tentons depuis deux ans de faire respecter un contrat (écrit) qui régit les conditions relatives au régime de retraite. Je lui souhaite bonne chance, et je suis surtout impatient de voir s'il est plus facile de tenir une promesse que de respecter un contrat! Afin d'encore mieux comprendre notre réalité, les maires devraient payer 50 % de leurs régimes de retraites, ce que nous faisons depuis fort longtemps, et de s'engager à payer 50 % de leurs déficits. Je crois que ces actions permettraient de mieux se comprendre.

Simon Gilbert

Président du syndicat des pompiers et pompières de Sherbrooke